

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 août 2022

Le trente août deux mil vingt-deux, à 20 H 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Jean Pierre BRÉTHOUS, Maire.

Nombre de conseillers élus	15
Conseillers en fonction	14
Conseillers présents et représentés	14

Étaient présents : Thierry CLAVÉ, Thierry TAUZIA, Joël BATS, Françoise DUPIELLET, François BOCQUET, Jean-Luc DOUMENJOU, Monique LACROUTS, Philippe LIBIER, Bernard BALLAND, Anne MANDON et Mélanie BOGNENKO (à partir de 21h00).

Absentes excusées : Elodie GICQUEL et Karine RICAUD.

Procurations : Elodie GICQUEL à Jean-Pierre BRÉTHOUS et Karine RICAUD à Monique LACROUTS.

Secrétaire de Séance : Thierry TAUZIA

Date de convocation 22.08.2022

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Il précise à « ce conseil de rentrée » tous les dossiers en cours...

Approbation du procès-verbal de la séance du 29.06.2022 :
le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés
APPROUVE le procès-verbal de la séance du 29.06.2022.

• **DCM 2022/29 Approbation des statuts du Syndicat Mixte de la Vallée des Longs :**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-18,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 29.06.2022 validant les statuts du Syndicat Mixte de la Vallée des Longs suite à notre demande d'adhésion,
Considérant que le Syndicat Mixte de la Vallée des longs dans sa séance du comité en date du 06.07.2022 a modifié ses statuts comme ci-annexés,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve les statuts du Syndicat Mixte de la Vallée des Longs modifiés en séance du comité syndical du 06 juillet 2022.

Transmission en Préfecture le 31.08.2022

• **DCM 2022/30 Convention relative aux modalités de participation financière du CIAS pour les repas ou colis des personnes retraitées :**

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays Grenadois, participe financièrement au repas et/ou colis des personnes retraitées organisés annuellement par les communes ou CCAS du Pays Grenadois.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la délibération du CIAS en date du 8 décembre 2008 fixant les modalités de mise en place de la participation au repas ou colis des personnes retraitées,

Considérant la délibération CIAS en date du 3 mars 2009 venant modifier le montant de la participation financière accordée à chaque commune ou CCAS pour le repas ou colis (pour les personnes qui ne peuvent participer au repas) des personnes retraitées,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de conventionner avec le CIAS concernant les modalités de participation financière pour les repas ou colis des personnes retraitées de la commune, (convention ci-annexée),
Autorise monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette convention,

Transmission en Préfecture le 31.08.2022

- **DCM 2022/31 Convention CDG 40 gestion du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que :

Conformément au décret n° 2020-256 du 13/03/2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique, toute autorité territoriale, depuis le 1^{er} mai 2020, a l'obligation de mettre en place ce dispositif au sein de sa collectivité ou de son établissement public.

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes (CDG 40) propose aux collectivités de gérer pour leur compte ce dispositif de signalement par voie de convention.

La mission proposée par le CDG 40 permettra ainsi pour les collectivités signataires de disposer :

- ❖ d'une plateforme dédiée permettant de recueillir les signalements des agents, dans un cadre de confiance, neutre, impartial et indépendant, et respectueux de la demande d'anonymat ;
- ❖ d'une d'expertise ;
- ❖ d'un accompagnement individualisé et personnalisé ;

dans le respect de la réglementation RGPD.

Monsieur le Maire, donne lecture au conseil municipal du projet de convention du CDG40 ci-annexé,

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, **le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

DECIDE

De conventionner avec le Centre de Gestion des Landes

AUTORISE Monsieur le Maire signer tous les documents se rapportant à cette convention.

Transmission en Préfecture le 31.08.2022

- **Avis de principe Syndicat Adour Moyen intégration communes d'Artassenx, Bascons, Castandet, Lussagnet et Maurrin :**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de révision des statuts du syndicat du Midou et de la Douze avec modification de son périmètre.

Ce projet propose notamment le rattachement des parties landaises des communes d'Artassenx, Maurrin, Castandet, Bascons et Lussagnet, du bassin versant du Ludon (soit environ 760 ha), au périmètre de gestion du Syndicat du Midou et de la Douze.

Le document est présenté aux élus de la communauté de communes du Pays Grenadois, afin qu'ils émettent un avis de principe à ce projet de statut et en conséquence à l'adhésion de la communauté de communes à ce syndicat. L'avis de principe des élus communautaires a été sollicité, monsieur

le Maire de Saint Maurice sur Adour a exprimé son accord de principe sur ce projet de révision de statuts du syndicat exposé précédemment au conseil municipal.

- **Questions diverses :**

- * **Inauguration extension local pétanque**

Remerciement de M. le Maire aux membres du conseil municipal pour leur participation à l'inauguration du 26/08/2022.

Bonne implication des membres du Fanny Club.

- * **Fêtes patronales 8, 9, 10 et 11 septembre 2022.**

Présentation du programme des fêtes et des présences nécessaires (marché communal, ...).

Monsieur le Maire souhaite une participation significative des conseillers municipaux à la fête du village.

- * **Journée citoyenne,**

Une commission de travaux est programmée le 23 septembre à 20h30 pour définir les différentes missions qui seraient possibles d'effectuer lors de cette journée fixée au 22 octobre 2022.

- * **Site internet commune**

Nous allons étudier la faisabilité d'une première mise en ligne du site exécutée par l'ALPI et gérer l'administration par la suite. Thierry TAUZIA est chargé de demander un devis à l'ALPI.

- * **Point Marchés (fêtes et office du tourisme le 09 octobre)**

Dans le cadre du festival "Les arts en des routes", du dimanche 25 septembre au dimanche 09 octobre, organisé par l'office du Tourisme du Pays Grenadois, la compagnie "Lous Tchancayres" sera sur le marché de notre commune le dimanche 09 octobre à 10 h 30 pour une initiation et un spectacle sur échasses.

- * **Délocalisation conseil communautaire**

La CCPG propose de délocaliser 2 fois par an le conseil communautaire dans une commune du Pays Grenadois. Le Conseil Municipal de Saint-Maurice est intéressé par l'initiative.

- * **Club de football USMG**

Le président de l'USMG a annoncé à M. le Maire qu'il n'y aura pas d'équipe sénior pour cette nouvelle année. Seuls les vétérans et les jeunes dans le cadre du FC Adour, assureront la saison 2022/2023. M. le Maire prévoit de rencontrer les dirigeants du club USMG ainsi que ceux du FC Adour.

- * **Entretien du village**

La toiture de la mairie et de la cantine a été nettoyée en août par la société Barrère comme prévu. La façade de l'église le sera après les fêtes, par l'entreprise Bounéou.

Le nettoyage des chemins communaux a commencé et sera terminé pour le début des fêtes.

Un audit thermique de la mairie sera entrepris prochainement. Le rendez vous avec le technicien énergie est fixé au 06.09.2022.

Les travaux sur les pistes DFCI et chemins forestiers seront réalisés et suivis par Thierry CLAVÉ et Joël BATS cet automne dès que possible.

*** Habitat Locatif Dupeyron**

La viabilisation du terrain devrait être réalisée d'ici la fin d'année si pas de contretemps. Tous les intervenants ont fini les études. La voirie brute, le passage des réseaux d'électricité, d'orange, d'eau et la mise en place d'un poste de refoulement pour l'assainissement sont prévus.

Des subventions dans le cadre des amendes de police, portées par le CD40, ont été accordées pour un montant de 18 900 € pour les places de parking au départ du sentier de l'Adour en direction de Grenade sur l'Adour.

La réunion de préparation du chantier est prévue le 19 septembre prochain à 14 h et organisée par la société Altéréo, maître d'œuvre pour le compte de la régie eau et assainissement du Pays Grenadois.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux pour leur participation et lève la séance à 22H30.